

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2013

Province de Québec  
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, le lundi 9 décembre 2013, à 19 h.

Sont présents la conseillère et les conseillers, Jeanne Zdyb, Richard Therrien, Jacques Lacoste, Jean-Marc Dubreuil, Jean Zielinski et Yvan Raymond formant quorum sous la présidence de la mairesse Céline Beauregard.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Taillefer, est aussi présent.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes, ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2013.12.233

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

#### **A. Ouverture (ordre du jour, procès-verbal, correspondance)**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux :
  - Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013
  - Séance ordinaire du 11 novembre 2013

#### **B. Gestion financière (rapport budgétaire, virement de crédits et paiement des comptes)**

1. Ajustements budgétaires
2. Liste des comptes à payer

#### **Période de questions**

#### **C. Gestion administrative**

1. Déclaration pécuniaire d'un membre du conseil
2. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2014
3. Dépôt du registre des déclarations relatives aux dons, aux marques d'hospitalité ou autres avantages reçus
4. Fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes
5. Dépôt de la liste des arrérages de taxes et envoi de lettres
6. Demande de prêt de salle – Activité de levée de fonds
7. Programme PAIR – demande de contribution
8. Parc linéaire – déclaration de dépenses de la municipalité pour 2013 (mandat)
9. Regroupement d'achat UMQ – carburants en vrac
10. Changement de la norme comptable sur les paiements de transferts – résolution
11. Photocopieur
12. Renouvellement adhésion Québec municipal
13. Renouvellement adhésion ADMQ
14. Système d'alarme
15. Party de Noël des employés

#### **D. Contrat et appel d'offres**

#### **E. Avis de motion**

1. Avis de motion modifiant le règlement 2011-069 relatif à la régie interne des séances du conseil (ordre du jour), et dispense de la lecture
2. Avis de motion règlement décrétant les taux variés de taxes foncières, de tarifs pour services municipaux pour l'exercice financier 2014, et dispense de la lecture
3. Avis de motion décrétant la politique de remboursement des dépenses – ajustements aux conditions de la MRC Antoine-Labelle

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2013

4. Avis de motion règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de La Macaza (révisé, réf. règlement 2011-068)

**F. Adoption des règlements**

**G. Sécurité publique**

**H. Transport routier (Travaux publics, voirie...)**

1. Acceptation des travaux : subvention pour l'amélioration du réseau routier (42 000\$)
2. Poste de chauffeur/opérateur sur appel - ouverture de poste

**I. Hygiène du milieu**

**J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire**

1. Dépôt du procès-verbal du CCU en date du 19 novembre 2013
2. Droit de parole aux citoyens sur la dérogation mineure suivante :  
Dérogation mineure : 221, chemin du Lac-Chaud, lot 4-1, Rang 01, canton Nantel
3. Droit de parole aux citoyens sur la dérogation mineure suivante :  
Dérogation mineure : 40, chemin des Pruches, lot 162-6, Rang L, canton Marchand
4. Dérogation mineure – 496, chemin du Lac-Chaud
5. Remboursement de la demande de dérogation mineure – 188, chemin du Lac-Clair

**K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)**

**L. Divers**

**Période de questions**

**M. Levée ou ajournement de la séance**

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,  
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2013.12.234

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2013**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013;

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,  
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013 tel que présenté

L'unanimité n'étant pas faite la mairesse demande le vote.  
Ont voté pour la proposition, la conseillère Jeanne Zdyb et les conseillers Richard Therrien, Jean-Marc Dubreuil, Jacques Lacoste et Yvan Raymond.  
A voté contre la proposition, le conseiller Jean Zielinski.  
Résultat : 5 pour et 1 contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2013.12.235

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2013**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013;

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,  
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2013

### GESTION FINANCIÈRE

#### AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Aucun ajustement budgétaire.

2013.12.236

#### LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2013

La liste des comptes est déposée et le directeur général /secrétaire-trésorier expose les points majeurs.

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,  
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

Qu'après vérification des comptes par les membres du Conseil, la liste officielle des comptes soumise au 9 décembre 2013 se détaille comme suit :

#### Disponibilité de crédit numéro # 96 :

Salaires période du 27 octobre 2013 au 23 novembre 2013 :

(chèques # 506457 à 506530) 33 138,91 \$

Remise D.A.S. (chèques # 6700 et 6701) 16 991,72 \$

Liste des comptes payés :

(chèques # 6679 à 6687, 6689 à 6699, 6702 à 6705) 82 195,38 \$

Liste des comptes à payer : 79 577,89 \$

**TOTAL DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT # 96 211 903,90 \$**

Chèque annulé : 6688

Que ces comptes soient approuvés et payés.

Que des crédits sont disponibles pour défrayer le tout, tels que certifiés par le secrétaire-trésorier par la disponibilité de crédit numéro 96

ADOPTÉE

#### PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

La mairesse invite les citoyens présents à la période de questions.

### GESTION ADMINISTRATIVE

#### DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL

Le directeur général avise que le conseiller suivant a déposé sa déclaration des intérêts pécuniaires conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

- Yvan Raymond

2013.12.237

#### ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2014 (article 148 CM)

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond  
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

De fixer, conformément aux dispositions de l'article 148 du *code municipal*, le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2014 mentionnant le jour et l'heure du début de chacune.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2013

EN CONSÉQUENCE,

Les séances ordinaires du Conseil de la municipalité de La Macaza auront lieu à 19 h :

- |                         |                          |
|-------------------------|--------------------------|
| ➤ Lundi 13 janvier 2014 | ➤ Lundi 14 juillet 2014  |
| ➤ Lundi 10 février 2014 | ➤ Lundi 11 août 2014     |
| ➤ Lundi 10 mars 2014    | ➤ Lundi 8 septembre 2014 |
| ➤ Lundi 14 avril 2014   | ➤ Mardi 14 octobre 2014  |
| ➤ Lundi 12 mai 2014     | ➤ Lundi 10 novembre 2014 |
| ➤ Lundi 9 juin 2014     | ➤ Lundi 8 décembre 2014  |

Enfin, conformément à l'article 148.0.1 qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit donné par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

### **DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS RELATIVES AUX DONS, AUX MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES REÇUS**

Conformément à l'article 6, paragraphe 7°, dernier alinéa, de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le directeur général dépose le registre des déclarations relatives aux dons, aux marques d'hospitalité ou autres avantages reçus des élus municipaux pour l'année 2013.

2013.12.238

### **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES**

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,  
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

D'autoriser la fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes du 24 décembre 2013 au 5 janvier 2014 inclusivement. Le bureau municipal sera ouvert le 6 janvier 2014 aux heures normales du bureau.

ADOPTÉE

### **DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES ET ENVOI DE LETTRES**

Conformément à l'article 1022, alinéa 1 du Code municipal, le directeur général dépose la liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité. Il sera procédé à l'envoi des mises en demeure aux propriétaires endettés de deux ans et plus en vue de la préparation de la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales.

2013.12.239

### **DEMANDE DE PRÊT DE SALLE – ACTIVITÉ DE COLLECTE DE FONDS**

CONSIDÉRANT la demande de Pierre Rubaschkin pour le prêt de la salle Alice Rapatel-Dubuc concernant une soirée-bénéfice pour les sinistrés du typhon survenue aux Philippines;

CONSIDÉRANT que cette activité est humanitaire et que tous les profits de cette soirée seront remis aux organismes venant en aide aux sinistrés;

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien,  
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

D'accorder la gratuité de la salle Alice Rapatel-Dubuc pour cette activité humanitaire qui se déroulera le 4 janvier 2014.

ADOPTÉE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2013

### 2013.12.240 PROGRAMME P.A.I.R – DEMANDE DE CONTRIBUTION

ATTENDU que le programme P.A.I.R est un programme qui vise à la sécurité des personnes âgées par le biais d'appel téléphonique régulier afin de s'assurer de leur bien-être;

ATTENDU que la municipalité a adhéré à ce programme en 2013 et a acquitté les frais liés à cette adhésion;

ATTENDU que cet organisme demande une aide financière de 500 \$ pour continuer d'offrir un bon service à la clientèle et pour contribuer à son bon fonctionnement;

Il est proposé par la conseillère Jeanne Zdyb,  
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'accorder le montant 500 \$ demandé dans le cadre du programme PAIR.

ADOPTÉE

### 2013.12.241 PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD – DÉCLARATION DE DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ POUR 2013

CONSIDÉRANT que le Parc linéaire le P'tit Train du Nord – section de la Municipalité de La Macaza fait partie de la Route Verte no. 2;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports, dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte, finance 1500 \$ du kilomètre pour le parc linéaire le P'tit Train du Nord, dans la mesure où 50 % des dépenses admissibles, de même que tout montant excédant les maximums admissibles, doit être assumé par le milieu;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports du Québec exige une déclaration des dépenses adoptée par résolution municipale;

CONSIDÉRANT que sont exclues de la présente déclaration des dépenses :

- ✓ les dépenses de tous les travaux financés dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives (SISR) par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- ✓ la contribution financière versée annuellement à la Corporation du parc linéaire le P'tit Train du Nord dans le cadre du mandat de gestion;
- ✓ les dépenses liées aux activités hivernales.

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,  
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

D'autoriser le Directeur général a transmettre la « Déclaration de dépenses de la Municipalité » pour 2013.

ADOPTÉE

### 2013.12.242 REGROUPEMENT D'ACHAT UMQ – CARBURANTS EN VRAC

ATTENDU QUE la Municipalité de La Macaza a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2013

appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Macaza désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,  
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

Que la Municipalité de La Macaza confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2016 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels, et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipales;

Qu'un contrat d'une durée d'un (1) an plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

Que la Municipalité de La Macaza confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

Que la Municipalité de La Macaza s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

Que la Municipalité de La Macaza s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

Que la Municipalité s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0080 \$ (0.8 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 150.00 \$

ADOPTÉE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2013

2013.12.243

### **CHANGEMENT DE LA NORME COMPTABLE SUR LES PAIEMENTS DE TRANSFERT - RÉSOLUTION**

ATTENDU QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Municipalité de La Macaza pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,  
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal autorise le secrétaire-trésorier à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste *Montant à pourvoir dans le futur* nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

ADOPTÉE

2013.12.244

### **PHOTOCOPIEUR - LOCATION**

CONSIDÉRANT que le photocopieur Kyocera ne répond plus aux attentes du bureau et qu'il n'est plus performant;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Bureautech Laurentides pour un photocopieur de marque Konica/Minolta modèle BIZHUB C364E (neuf) à l'achat ou en location;

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,  
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'autoriser la location pour un terme de 60 mois d'un photocopieur de marque Konica/Minolta, modèle BISHUB C364E, multifonctions couleur avec l'option S-1P, au tarif mensuel de 214 \$ (208 \$ + 6 \$ pour l'option S-1P) plus les taxes applicables.

Il est de plus résolu d'adhérer au plan d'entretien suggéré.

ADOPTÉE

2013.12.245

### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION QUÉBEC MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski  
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'adhésion au service Internet de Québec Municipal pour l'année 2014 et d'acquitter les frais reliés à cette adhésion au montant de 275,00 \$ + taxes.

ADOPTÉE

2013.12.246

### **RENOUVELLEMENT ADHÉSION À L'ADMQ**

Il est proposé par la conseillère Jeanne Zdyb,  
Appuyée par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité :

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2013

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion du directeur général et secrétaire-trésorier à l'Association des directeurs municipaux du Québec et d'acquitter la cotisation annuelle ainsi que l'assurance responsabilité professionnelle au montant de 633,00 \$ + taxes.

ADOPTÉE

2013.12.247

### **SYSTÈME D'ALARME**

CONSIDÉRANT que le système d'alarme intrusion de la municipalité n'est pas relié à une centrale et dépourvu d'alarme de détection des incendies;

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien,  
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

De faire procéder à l'installation d'un nouveau système d'alarme intrusion relié à une centrale et pourvu d'un système de détection de la fumée et d'accepter la soumission d'Alarme Gény au montant de 2 265\$ avant taxes.

ADOPTÉE

2013.12.248

### **PARTY DE NOËL DES EMPLOYÉS**

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,  
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

Qu'un montant maximum de 1 200 \$ soit alloué pour le souper de Noël des employés.

ADOPTÉE

### **CONTRAT ET APPEL D'OFFRES**

Aucun sujet à l'ordre du jour

### **AVIS DE MOTION**

#### **PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-069 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL (ORDRE DU JOUR) ET DISPENSE DE LA LECTURE**

Avis de motion est donné par la conseillère Jeanne Zdyb qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption, un projet de règlement modifiant le règlement numéro 2011.069 relatif à la régie interne des séances du conseil (ordre du jour) et, dispense de la lecture est demandée

#### **PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXES FONCIÈRES, DE TARIFS POUR SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014 ET DISPENSE DE LA LECTURE**

Avis de motion est donné par le conseiller Jacques Lacoste qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption, un projet de règlement décrétant les taux variés de taxes foncières, de tarifs pour services municipaux pour l'exercice financier 2014 et, dispense de la lecture est demandée.

#### **PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES**

Avis de motion est donné par le conseiller Jacques Lacoste qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption, un projet de règlement décrétant la politique de remboursement des dépenses et, dispense de la lecture est demandée.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2013

### **PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA (RÉVISÉ, RÉF. RÈGLEMENT 2011-068)**

Avis de motion est donné par le conseiller Jacques Lacoste qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption, un projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie de la Municipalité de La Macaza (révisé) référence règlement 2011-068 et, dispense de la lecture est demandée.

### **ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

Aucun sujet à l'ordre du jour.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet à l'ordre du jour.

### **TRANSPORT ROUTIER (Travaux publics, voirie...)**

2013.12.249

### **ACCEPTATION DES TRAVAUX : SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,  
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 42 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

2013.12.250

### **POSTE DE CHAUFFEUR – OPÉRATEUR SUR APPEL – OUVERTURE DE POSTE**

CONSIDÉRANT le manque d'effectif à la voirie en période hivernale;

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,  
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général à publier dans le journal L'Information du Nord, une offre de service pour un poste de chauffeur opérateur sur appel, classe 3.

ADOPTÉE

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun sujet à l'ordre du jour.

### **URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2013**

Le directeur général dépose le procès-verbal du CCU en date du 19 novembre 2013 lequel a été préparé par l'inspectrice en bâtiment et en environnement Mme Andréanne McCarthy.

### **DROIT DE PAROLE AUX CITOYENS SUR LA DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :**

Une demande de dérogation mineure a été publiée dans le Journal l'Information du Nord, le 20 novembre 2013, afin que tout intéressé puisse se faire entendre par le Conseil relativement à la

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2013

demande de dérogation mineure pour la propriété située au 221, chemin du Lac-Chaud, lot 4-1, rang 01, canton Nantel.

Aucune personne présente dans la salle ne manifeste le désir de se faire entendre à cet effet.

2013.12.251

### **DÉROGATION MINEURE : 221 CHEMIN DU LAC-CHAUD, LOT 4-1, RANG 01, CANTON NANTEL**

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 221, chemin du Lac-Chaud, lot 4-1, rang 01, canton Nantel.

CONSIDÉRANT que la nature de la demande concerne :

- Le lotissement d'un terrain ayant une profondeur moyenne de 51.69 mètres alors que la norme est de 60 mètres.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,  
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal abonde dans le même sens que la recommandation du CCU et accepte la demande de dérogation mineure faite par le propriétaire du 221 chemin du Lac-Chaud, lot 4-1, rang 01 canton Nantel.

ADOPTÉE

### **DROIT DE PAROLE AUX CITOYENS SUR LA DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :**

Une demande de dérogation mineure a été publiée dans le Journal l'Information du Nord, le 20 novembre 2013, afin que tout intéressé puisse se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 40, chemin des Pruches, lot 162-6, rang L, canton Marchand.

Aucune personne présente dans la salle ne manifeste le désir de se faire entendre à cet effet.

2013.12.252

### **DÉROGATION MINEURE : 40, CHEMIN DES PRUCHES, LOT 162-6, RANG L, CANTON MARCHAND**

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 40, chemin des Pruches, lot 162-6, rang L, canton Marchand

CONSIDÉRANT que la nature de la demande concerne :

- La construction d'un abri d'auto, attaché au garage existant, de dimension 10' x 30' portant la superficie de toutes les constructions et des bâtiments accessoires érigés sur ce terrain de 9.9 % à 11 %, de la superficie de ce terrain, alors que la norme ne doit pas excéder 7 %

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste  
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

Que le conseil après étude du dossier abonde dans le même sens que le CCU et refuse la dérogation mineure faite par le propriétaire du 40, chemin des Pruches, lot 162-6, rang L, canton Marchand.

ADOPTÉE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2013

### **DÉROGATION MINEURE – 496 CHEMIN DU LAC-CHAUD**

La présente demande vise une décision prise à la séance ordinaire du mois d'août 2013 laquelle fait référence à la résolution numéro 2013.08.174 qui consistait à accepter une dérogation mineure pour :

L'agrandissement d'une galerie de 9.04 mètres de long implantée à environ 8.98 mètres de la ligne des hautes eaux d'un lac, alors que la norme prescrite est de 10 mètres.

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,  
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure demandée par le propriétaire du 496, chemin du Lac-Chaud, lot 75, rang B, canton de Lynch.

L'unanimité n'étant pas faite, le vote est demandé.

Ont voté en faveur de la proposition les conseillers Jean Zielinski et Jean-Marc Dubreuil.

Ont voté contre la proposition la conseillère Jeanne Zdyb et les conseillers Richard Therrien, Jacques Lacoste et Yvan Raymond.

Résultat : 2 en faveur de la proposition  
4 contre la proposition

REJETÉE À LA MAJORITÉ

2013.12.253

### **REMBOURSEMENT DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 188 CHEMIN DU LAC-CLAIR**

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien,  
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

De rembourser le montant de 300 \$ au propriétaire du 188 chemin du Lac-Clair concernant sa demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

### **LOISIR ET CULTURE (bibliothèque, centre communautaire, loisirs )**

Aucun sujet à l'ordre du jour.

### **DIVERS**

Aucun sujet à l'ordre du jour.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE**

La mairesse invite les citoyens présents à la période de questions.

Le Conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées qui portent sur les sujets suivants :

- Coupe de bois et transport routier
- Statistiques utilisation du skate park
- Chemin Alexandrovitch
- Système de son
- Annonce anglophone

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2013

- Party de Noël
- Révision des règlements
- Finance municipale
- Gestion des personnes
- Fonds de retraite
- Équipements municipaux
- Adoption des comptes
- Location de chalets et application de la réglementation – tolérance
- Achat d'essence locale
- Municipalité de Labelle – aéroport
- Crédit de taxes
- Grandeur des terrains
- Aménagement pour cyclisme
- Réparation des trous
- Lampadaire au quai public – allumé toute la nuit
- Butoir au quai public
- Nettoyage des fossés
- Bac à compostage
- Bois (ramassage)
- Commerce
- Avertissement de Stop
- Chemin du Pénitencier
- Journée de vérification des extincteurs
- Période de demande de contribution financière

2013.12.254

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,  
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 44.

ADOPTÉE

**À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.**

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

*Signé : Céline Beauregard*

*Signé : Jacques Taillefer*

\_\_\_\_\_  
Céline Beauregard

\_\_\_\_\_  
Jacques Taillefer